

**Nombre de Délégués :**

En exercice	116
Présents	72
Procurations	11
Votants	83

**DELIBERATION N°17-110322****Objet : Remplacement du hangar métallique des DMS par un local en dur à CENAC – Avenant au contrat de Maîtrise d'œuvre**

L'an deux mille vingt-deux, le onze mars, le **Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES du Périgord Noir** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à "La Borne 120", Commune de Marçillac-St-Quentin sous la présidence de M. Jérôme PEYRAT, Président.

Date de Convocation du Comité Syndical : *le 23 février 2022*

**Etaient présents :****POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FENELON :**

ARCHIGNAC	Dominique HERMENAULT	
BORREZE	Sylvie MENARDY	
CALVIAC EN PERIGORD	Jean-Claude DELHORBE	Marie-Laure FERBER
CARLUX	Laurent LACOMBE	
CARSAC AILLAC	Guy ESTRUC	
JAYAC	Alain PERIQUOI	Catherine CHEYROU
PAULIN		
PECHS-DE-L'ESPERANCE	Jacques FERBER	Didier DELBARY
SALIGNAC EYVIGUES	Jean-Pierre PLANCHE	
SIMEYROLS	Héloïse MARADENE	
PRATS DE CARLUX	Gérard TEILLAC	Brigitte CAPMAS-REBOUISSOU
ST CREPIN ET CARLUCET	Charles MOLINA	
ST GENIES	Jean-Pierre HAMEL	Chantal LAVILLE
ST JULIEN DE LAMPON		
STE MONDANE	Claude DENIS	Jocelyne MANIERE
VEYRIGNAC		

**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMME-VILLEFRANCHE DU PERIGORD :**

BOUZIC	Séverine RAMOS	
CASTELNAUD LA CHAP.	Christian ARNOUIL	Jean-Philippe FARFAL
CENAC ET ST JULIEN	Philippe BOISSON	Martine CONSTANT
DAGLAN	Maurice LAPOUGE	
DOMME		
FLORIMONT GAUMIER	Mathias LUCAS	Nicole MAROUSSIE
GROLEJAC	Jocelyne TIREL LALAUDE	
NABIRAT	Jérôme DELPECH	
ST AUBIN DE NABIRAT	Christian GARRIGOU	
ST CYBRANET	Alain BIELHER	
ST LAURENT LA VALLEE		
ST MARTIAL DE NABIRAT	François DEFONTAINE	Hervé MENARDIE
ST POMPON		
VEYRINES DE DOMME	Jean-Pascal FARINA	Pascal MISSIAEN

**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE LA DORDOGNE :**

ALLAS LES MINES	Yves GAROUTY	Sylvain BRULEY
CASTELS-BEZENAC	Hervé CARVES	Alain FREREBEAU
MEYRALS	Jacqueline JOUANEL	Eric HAUTESERRE

**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HOMME :**

AUBAS	Jean-Marie DESCAMP	Elisa COUSIN
COLY-ST AMAND	Jean-Louis BREUIL	
FANLAC	Liliane LABATUT	Annie BECOURT
LA CHAPELLE AUBAREIL	Sébastien FRIT	
LES EYZIES	Françoise BAUDRY	
LES FARGES		
MONTIGNAC		
PEYZAC LE MOUSTIER	Hervé DUVAUCHELLE	
SERGEAC	Pierette BLEMONT	Vincent JARDEL
ST LEON SUR VEZERE		
THONAC	Marc PONS	
VALOJOUXX	Christiane SALVIAT	

**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR :**

BEYNAC et CAZENAC	Francis VAUCEL	Serge PARRE
LA ROQUE GAGEAC	Jérôme PEYRAT	Jacques TONEU
MARCILLAC ST QUENTIN	Anne-Marie MALBEC	Marcelle DELIBIE
MARQUAY	Sylvie JESINGHAUS	
PROISSANS	Laurent GALMOT	Patrick CROUZILLE
SARLAT LA CANEDA	Marlies CABANEL	Marie-Pierre VALETTE
ST ANDRE-ALLAS	Jean-Jacques ALBIE	
ST VINCENT DE COSSE	Nathalie BALLERAND	
ST VINCENT LE PALUEL	Christine DANGREMONT	Eric ALARD
STE NATHALENE	Frédéric TACHE	
TAMNIES	Marc PONS	
VEZAC	Christian ROBLES	Christian SESTARET
VITRAC		

**Excusés :**

M. Michel BOSREDON (*Montignac*), Mme Dorothee DELTEIL (*Peyzac-le-Moustier*), Mme Sylvie DELBARY (*Vézac*), Mme Christiane DESMOULINS (*Nabirat*), Mme Catherine BERTHELOT (*La Chapelle-Aubareil*).

**Procurations :**

Mme Marion CHAPUT (*Saint-Geniès*) donne procuration à M. Charles MOLINA (*Saint-Geniès*)  
Mme Claudine FARFAL (*Saint-Cybranet*) donne procuration à M. Alain BIELHER (*Saint-Cybranet*)  
M. Philippe BASTIDE (*Valojoux*) donne procuration à Mme Christiane SALVIAT (*Valojoux*)  
M. Fabrice LEFEVRE (*Simeyrols*) donne procuration à M. Jean-Pierre PLANCHE (*Simeyrols*)  
M. Cyril CERF (*Thonac*) donne procuration à Mme Claudine LAWARREE-MALO (*Thonac*)  
Mme Brigitte AUDOUARD (*Sainte-Nathalène*) donne procuration à M. Frédéric TACHE (*Sainte-Nathalène*)  
Mme Marie-Annick DUCOIN-HAZARD (*St Laurent-la-Vallée*) donne procuration à  
M. Gé KUSTERS (*Saint-Léon-sur-Vézère*) donne procuration à  
Mme Andrée CAMBIER (*Carsac-Aillac*) donne procuration à Laurent LACOMBE (*Carsac-Aillac*)  
M. Lilian GILET (*Saint-Laurent-la-Vallée*) donne procuration à M. Jérôme PEYRAT (*La Roque-Gageac*)  
Mme Marie-Pierre VALETTE (*Sarlat-la-Canéda*) donne procuration à Mme Marlies CABANEL (*Sarlat-la-Canéda*)

Mme Marlies CABANEL (*Sarlat-la-Canéda*) a été élue secrétaire de séance.

.....

Le Président rappelle à l'assemblée délibérante sa délibération en date du 02/07/2021 relative à la création d'un bâtiment en dur en lieu et place du hangar métallique, fermés à clef, recevant les déchets ménagers spéciaux (restes de solvants, de peintures, ou de produits phytosanitaires) qui doivent être mis en réserve, en raison de leur nature polluante, ou corrosive notamment. Le caractère d'urgence a été retenu en raison de la vétusté du hangar métallique actuel et de la nécessité de mise en sécurité sanitaire.

Le Président précise que Monsieur Laumond, architecte à Montignac, a été missionné pour assurer la maîtrise d'œuvre de ce projet, y compris la réalisation d'un permis de construire afin d'édifier un local d'environ 30 m<sup>2</sup> à la déchèterie de CENAC.

Afin de compléter le dossier initial, il est nécessaire de préciser par avenant les conditions de règlement afférentes à cette convention.

Vu le projet d'avenant à la convention,  
et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

- **Valide** l'avenant à la convention du 29/06/2021 passée entre le SICTOM et le cabinet LAUMOND pour réaliser la maîtrise d'œuvre et préparer le permis de construire du local « en dur » à usage d'entrepôt des DMS en lieu et place du hangar métallique à la déchèterie de CENAC, apportant les compléments d'informations suivants :

« MODE DE REGLEMENT :

*Les factures seront déposées sur la plateforme QUORUS pour règlement par virement administratif.*

*Le règlement de la présente convention s'effectuera par acompte après achèvement de chaque phase. »*

- **Confirme** l'engagement du contrat de maîtrise d'œuvre auprès du cabinet d'architecture LAUMOND, domicilié à Montignac, pour un montant pouvant atteindre **5564€ HT**, soit **6676.80 € TTC**,
- **Autorise** le Président à signer les documents à intervenir, et notamment l'avenant à intervenir,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget primitif du budget général de l'exercice 2022 et seront abondés au budget 2023 pour réaliser l'ensemble des travaux.

Fait à Marçillac-Saint-Quentin, le 11 mars 2022.

